



## Nom du produit: Intruvix™

Vous trouverez ci-joint les fiches de données de sécurité (FDS) des composants qui composent Intruvix™. Veuillez consulter les documents FDS ci-joints pour une compréhension complète des dangers associés à chaque produit avant utilisation.

### Intruvix™ A

PCP# 33462

Intruvix™ A est considéré comme un mélange mécanique de deux produits individuels. Les composants suivants de la FDS constituent Intruvix™ A:

Express® 50 SG MUP

PCP # 28176

SDS Date: 03/01/2018

Ref: 130000012165

Dry Dicamba MUP

PCP # 28735

SDS Date: 01/29/2018

Ref: 130000148580

### Intruvix™ B

PCP # 33530

SDS Date: 10/30/2019

Ref: 6165-6

### Fabricant/Distributeur:

FMC Corporation  
2929 Walnut Street  
Philadelphia, PA 19104 USA

Information sur le produit: 1-833-362-7722

Urgence médicale: 1-800-331-3148 (États-Unis et Canada)

Date de préparation: 15 novembre 2019



**Nom du produit: Intruvix™ A**

**PCP # 33462**

Vous trouverez ci-joint la fiche signalétique des composants de Intruvix™ A:

Express<sup>md</sup> SG MUP

Num. Hom. 28176

Date de la fiche signalétique : 03/01/2018

Numéro de référence : 13000012165

Dry Dicamba MUP

Num. Hom. 28735

Date de la fiche signalétique : 01/29/2018

Numéro de référence : 130000148580

Veillez prendre connaissance de la fiche signalétique afin d'avoir une compréhension entière et complète de tous les risques associés à chaque produit avant l'utilisation.

**Fabricant/distributeur :**

FMC Corporation  
2929 Walnut Street  
Philadelphia, PA 19104  
USA

**Numéros de téléphone :**

Renseignements sur les produits : 1-833-362-7722  
Urgence médicale: 1-800-331-3148 (États-Unis et Canada)  
Date de préparation : 10/09/2019

Membre de CropLife

<sup>md</sup> Marque déposée de FMC Corporation ou d'une société affiliée

<sup>mc</sup> Marque de commerce de FMC Corporation ou d'une société affiliée

**Express® SG herbicide**

Version 1.0

Date de révision 03/01/2018

Réf. 130000012165

Cette FDS est conforme aux normes et aux réglementations de la Canada et ne correspond peut-être pas aux réglementations dans un autre pays.

**SECTION 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE**

Nom du produit : Express® SG herbicide  
Nom : B11646119  
commercial/Synonyme : DPX-L5300 50SG  
Tribenuron methyl 50SG  
Affinity 2 Herbicide  
Affinity 50 SG  
Granstar 50 SG  
Tribenuron methyl: Methyl 2-[[[(4-methoxy-6-methyl-1,3,5-triazin-2-yl)methylamino]carbonyl]amino]sulfonyl]benzoate  
Express® SG MUP

Numéro de la FDS : 130000012165

Fabricant : FMC Corporation  
2929 Walnut Street  
Philadelphia, PA 19104  
(215) 299-6000 ((Informations générales )  
msdsinfo@fmc.com (courrier électronique - informations générales)

Urgences médicales : 1 800 331-3148 (États-Unis et Canada)  
1 651 / 632-6793 (Tous les autres pays - Collecter)

En cas de fuite, d'incendie, de déversement ou d'accident, appelez:  
1 800/424 9300 (CHEMTREC - États-Unis)  
1 703 741-5970 (CHEMTREC - International)  
1 703/527 3887 (CHEMTREC - Alternate)

**SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS**

## Aperçu des urgences

## Attention

Un contact prolongé ou fréquemment répété avec la peau peut provoquer des réactions allergiques chez certains individus. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

## Effets potentiels sur la santé

Cette section comprend les effets adverses possibles qui peuvent se produire si ce produit n'est pas utilisé conformément à l'étiquette.

## Peau

**Express<sup>®</sup> SG herbicide**

Version 1.0

Date de révision 03/01/2018

Réf. 130000012165

Tribénuron-méthyle : Peut provoquer une réaction allergique cutanée.

**Cancérogénicité**

Aucun des composants de ce produit, présents à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %, n'est répertorié comme un agent carcinogène par le CIRC, le NTP, ou l'OSHA.

**SECTION 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**

Composant	No.-CAS	Concentration
Tribénuron-méthyle	101200-48-0	50 %
Other Ingredients		50 %

**SECTION 4. PREMIERS SECOURS**

- Contact avec la peau : Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Rincer la peau immédiatement à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour des conseils pour le traitement.
- Contact avec les yeux : Aucune intervention spécifique n'est indiquée car il y a peu de chances que le composé soit dangereux. Consulter un médecin si nécessaire.
- Inhalation : Aucune intervention spécifique n'est indiquée car il y a peu de chances que le composé soit dangereux. Consulter un médecin si nécessaire. Déplacer la personne à l'air frais. Si des signes/symptômes persistent, requérir une assistance médicale. Respiration artificielle et/ou oxygène peuvent être nécessaires. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour des conseils pour le traitement.
- Ingestion : Aucune intervention spécifique n'est indiquée car il y a peu de chances que le composé soit dangereux. Consulter un médecin si nécessaire.

**Express® SG herbicide**

Version 1.0

Date de révision 03/01/2018

Réf. 130000012165

Conseils généraux : Avoir sous la main le contenant ou l'étiquette du produit lors d'un appel à un centre antipoison ou à un médecin ou lors du transport en vue d'obtenir des soins.  
Consulter l'étiquette pour connaître d'autres précautions et le mode d'emploi.

Avis aux médecins : Traiter de façon symptomatique.

**SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

Propriétés Inflammables

Point d'éclair : Non applicable

Risque d'Incendie et d'Explosion

: Pas de risque de feu ni d'explosion Dans des conditions sévères d'empoussièrage, cette matière peut former des mélanges explosifs à l'air.

Moyens d'extinction appropriés

: Eau pulvérisée, Poudre chimique sèche, Mousse, Dioxyde de carbone (CO2)

Moyens d'extinction inappropriés

: Jet d'eau à grand débit, (risque de contamination)

Techniques spéciales en cas d'incendie

: Porter une combinaison de protection complète et un appareil de protection respiratoire autonome.  
(pour les petits feux) Si l'endroit est fortement exposé au feu et si les conditions le permettent, laisser brûler car l'eau peut accroître la pollution de l'environnement. Pulvériser de l'eau pour refroidir les récipients / réservoirs.**SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**

NOTE: Relire les sections MESURES DE LUTTE CONTRE LE FEU et MANIPULATION (PERSONNEL) appropriée avant d'entreprendre le nettoyage. Utiliser UN ÉQUIPEMENT DE PROTECTION PERSONNEL approprié pour le nettoyage.

Précautions individuelles

: Evacuer le personnel, ventiler la zone au maximum, utiliser un appareil respiratoire autonome. Utiliser un équipement de protection individuelle.

Nettoyage du Déversement

: Balayer et déposer avec une pelle dans des récipients appropriés pour l'élimination.

Mesures en cas de

: Empêcher la matière de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou les

**Express® SG herbicide**

Version 1.0

Date de révision 03/01/2018

Réf. 130000012165

Déversement Accidentel : zones en contrebas.  
Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

**SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE**

- Manipulation (Personnel) : Se laver les mains à fond avec du savon et de l'eau après manipulation et avant de manger, boire, mâcher du "chewing gum" ou d'utiliser du tabac. Enlever immédiatement les vêtements/EPI si de la matière pénètre à l'intérieur. Se laver à fond et mettre des vêtements propres. Laver l'extérieur des gants avant de la enlever. Retirer l'équipement de protection personnelle immédiatement après avoir manipulé ce produit. Se laver à fond dès que possible et enfiler des vêtements propres.
- Manipulation (Aspects Physiques)  
Stockage : Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.
- Stockage : Conserver dans le conteneur d'origine. Ne pas contaminer l'eau, les autres pesticides, les fertilisants, la nourriture et l'alimentation pour le bétail en stocks. Stocker dans un endroit frais, sec. Conserver hors de la portée des enfants.

**SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE**

- Mesures d'ordre technique : N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate.
- Équipement de protection individuelle
- Protection respiratoire : Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.
- Protection de la peau et du corps : Les applicateurs et autres manipulateurs doivent porter:  
Chemise à longues manches et pantalons longs.  
Chaussures et chaussettes  
Gants résistants aux produits chimiques faits de n'importe quelle matière imperméable, telle que polyéthylène ou chlorure de polyvinyle.  
L' EPI exigé pour une entrée anticipée dans des zones traitées qui est autorisé selon la "Norme pour la Protection des Travailleurs" et qui comprend le contact avec tout ce qui a été traité, tel que plantes, sols, ou eau, est:  
Combinaison  
Gants résistants aux produits chimiques faits de n'importe quelle matière imperméable  
Chaussures et chaussettes

**Express® SG herbicide**

Version 1.0

Date de révision 03/01/2018

Réf. 130000012165

Mesures de protection : Suivre le mode d'emploi du fabricant pour le nettoyage/l'entretien de l'ÉPP. S'il n'existe aucune directive pour les articles lavables, utiliser du détergent et de l'eau chaude. Garder et laver l'ÉPP séparément de toute autre lessive. Aviser les travailleurs de l'application en les prévenant verbalement ou en affichant des panneaux de mise en garde aux entrées des zones traitées.

Directives au sujet de l'exposition  
Valeurs limites d'exposition

Non établi.

**SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

Forme : solide, granuleux  
Couleur : brun clair  
Odeur : légère  
pH : 8.4 - 9.4 à 10 g/l 20 °C (68 °F)  
(solution à 1% dans l'eau)  
Substance oxydante : Le produit n'est pas oxydant.  
Masse volumique apparente : 640 kg/m<sup>3</sup>  
tassé  
Hydrosolubilité : soluble

**SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

Stabilité : Stable à températures et conditions de stockage normales.  
Conditions à éviter : Aucune raisonnablement prévisible.  
Incompatibilité : Pas de matières à signaler spécialement.  
Réactions dangereuses : Une polymérisation ne va pas se produire.

**SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

Express® SG herbicide  
Dermale DL50 : > 5,000 mg/kg , Rat  
Oral(e) DL50 : > 5,000 mg/kg , Rat

**Express® SG herbicide**

Version 1.0

Date de révision 03/01/2018

Réf. 130000012165

- Irritation de la peau : Pas d'irritation de la peau, Lapin
- Irritation des yeux : Pas d'irritation des yeux, Lapin
- Sensibilisation : Le produit est un sensibilisant de la peau, sous-catégorie 1B., Cochon d'Inde

## Tribénuron-méthyle

Inhalation 4 h CL50 : &gt; 6.0 mg/l , Rat

Toxicité à dose répétée :

Les effets suivants apparaissent pour des niveaux d'exposition qui dépassent significativement ceux auxquels on peut s'attendre lorsque les conditions d'utilisation sont conformes à l'étiquetage.

Oral - nourriture  
Souris  
90 jr  
Gain de poids du corps réduit

Oral(e)  
Rat  
28 jr  
Gain de poids du corps réduit

Cancérogénicité : N'est pas classifiable comme cancérogène pour l'homme.  
Une augmentation de l'incidence des tumeurs a été observée chez des animaux de laboratoire.  
Cible(s) :  
Glandes mammaires

Mutagénicité : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet mutagène.  
Des tests sur des cultures de cellules bactériennes ou mammaliennes n'ont révélé aucun effet mutagène.

Toxicité pour la reproduction : Pas toxique pour la reproduction

**SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

Toxicité aquatique  
Express® SG herbicide



**Express® SG herbicide**

Version 1.0

Date de révision 03/01/2018

Réf. 130000012165

96 h CL50 : Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel) > 120 mg/l  
 72 h CE50r : Pseudokirchneriella subcapitata (Algue verte) > 0.080 mg/l  
 48 h CE50 : Daphnia (Daphnie) > 120 mg/l

Information écologique supplémentaire : Ne pas appliquer directement dans l'eau, ni dans des zones où se trouvent des eaux de surfaces, ni dans des zones à niveau d'eau variable au-dessous de la valeur moyenne des marques correspondant aux niveaux supérieurs. Ne pas contaminer l'eau lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des eaux de lavage ou de rinçage.

**SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**

Élimination des Déchets : Ne pas contaminer l'eau, les denrées alimentaires ou les aliments pour animaux lors de l'élimination. Les déchets provenant de l'utilisation de ce produit doivent être éliminés sur le site ou dans une installation d'élimination des déchets autorisée.

Élimination du conteneur: : Remplissage et élimination des contenants :  
 Se référer aux instructions données par l'étiquette du produit.  
 Ne pas transporter si ce conteneur est endommagé ou qu'il fuit.

**SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

IATA_C	Numéro ONU	: 3077
	Nom d'expédition des Nations unies	: Environmentally hazardous substance, solid, n.o.s. (Tribénuron-méthyle)
	Classe	: 9
	Groupe d'emballage	: III
	No. Etiquetage	: 9MI
IMDG	Numéro ONU	: 3077
	Nom d'expédition des Nations unies	: ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (Tribénuron-méthyle)
	Classe	: 9
	Groupe d'emballage	: III
	No. Etiquetage	: 9

Matière non réglementée lors du transport par TMD

**Express® SG herbicide**

Version 1.0

Date de révision 03/01/2018

Réf. 130000012165

Polluants marins portant la référence UN 3077 et 3082 dans un emballage individuel ou combiné contenant une quantité nette par emballage individuel ou intérieur de 5 litres maximum de liquide ou présentant une masse nette par emballage individuel ou intérieur de 5 kilogrammes maximum de solides, pouvant être transportés comme matières non dangereuses conformément à la section 2.10.2.7 du code IMDG, IATA clause spéciale A197, et du code ADR/RID clause spéciale 375.

**SECTION 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION**

No. Homologation PCP : HERBICIDE: 28262 /MUP: 28176  
Remarques : Ce produit est régi par la Loi sur les produits antiparasitaires; il n'est pas réglementé selon le SIMDUT.

**SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS**

Date de préparation de : 03/01/2018  
MSDS

™ Marque de commerce de FMC Corporation ou d'une société affiliée

® Marque déposée de FMC Corporation ou d'une société affiliée

**Avis de non-responsabilité**

FMC Corporation factotum estime que les informations et recommandations contenues dans les présentes (y compris les données et les énoncés) sont exactes à la date des présentes. AUCUNE GARANTIE D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER, GARANTIE DE QUALITÉ MARCHANDE OU TOUTE AUTRE GARANTIE, EXPLICITE OU IMPLICITE, EST FAITE CONCERNANT LES INFORMATIONS DONNÉES ICI. L'information fournie ici concerne seulement le produit indiqué et peut ne pas être applicable lorsque le produit est utilisé en combinaison avec d'autres matières ou dans d'autres procédés. Utilisation d'un produit de esta est régie par la US Environmental Protection Agency (EPA). Ce est une violation de la loi fédérale pour utiliser ce produit d'une manière incompatible avec son étiquetage. En outre, puisque les conditions et méthodes d'utilisation sont hors du contrôle de FMC Corporation, FMC Société nie expressément toute responsabilité concernant les résultats obtenus d'ou utiliser les produits ou la fiabilité de cette information.

Les changements significatifs par rapport à la version précédente sont signalés avec une double barre.

**Express<sup>®</sup> SG herbicide**

Version 1.0

Date de révision 03/01/2018

Réf. 130000012165

**Fiche signalétique**  
Dry Dicamba MUP

FDS n° : 130000148580-A  
Date de révision : 2018-01-29  
Format: NA  
Version 1



**1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ**

**Identificateur de produit**

Nom du produit Dry Dicamba MUP

**Autres moyens d'identification**

Code du Produit 130000148580-A

PCP # 28735

**Utilisation recommandée pour le produit chimique et restrictions en matière d'utilisation**

Utilisation recommandée : Utiliser uniquement comme ingrédient actif dans les herbicides

Restrictions conseillées pour l'utilisation Utilisez tel que recommandé par l'étiquette

**Adresse du fournisseur**

FMC Corporation  
2929 Walnut Street  
Philadelphia, PA 19104  
(215) 299-6000 ((Informations générales )  
msdsinfo@fmc.com (courrier électronique - informations générales)

**Numéro d'appel d'urgence**

En cas de fuite, d'incendie, de déversement ou d'accident, appelez:  
1 800/424 9300 (CHEMTREC - États-Unis)  
1 703 741-5970 (CHEMTREC - International)  
1 703/527 3887 (CHEMTREC - Alternate)

Urgences médicales :  
800-331-3148 (États-Unis et Canada)  
651-632-6793 (Tous les autres pays; à frais virés)

**2. IDENTIFICATION DES DANGERS**

**Classification**

**Statut réglementaire de l'OSHA**

Ce produit est considéré comme dangereux selon la norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses d'OSHA (29 CFR 1910.1200)

Toxicité aiguë - inhalation (poussières/brouillards)	Catégorie 4
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	Catégorie 2

**Éléments d'étiquetage SGH, y compris les conseils de prudence**

**Vue d'ensemble des procédures d'urgence**

**Avertissement****Mentions de danger**

H332 - Nocif par inhalation

H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

**Conseils de prudence - Prévention**

P281 - Utiliser l'équipement de protection individuelle requis

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement

**Conseils de prudence - Réponse**

P308 + P313 - En cas d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin

P391 - Recueillir le produit répandu

**Conseils de prudence - Élimination**

P501 - Éliminer le contenu/récipient selon les directives de l'étiquette

**HNOC (danger non classé autrement)**

Non classés ne étaient pas autrement dangers identifiés.

**Autres informations**

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

Une formation excessive de poussière peut présenter un risque d'explosion de poussière.

### 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nom chimique	No. CAS	% en poids
Sodium 3,6-dichloro-o-anisate	1982-69-0	77 - 78.5

Les synonymes sont fournis dans la section 1.

### 4. PREMIERS SOINS

**Contact avec les yeux**

Maintenez les yeux ouverts et rincez-les doucement, avec précaution, avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Communiquer avec un centre antipoison ou un médecin pour connaître le traitement approprié.

**Contact avec la peau**

Enlever les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Communiquer avec un centre antipoison ou un médecin pour connaître le traitement approprié.

**Inhalation**

Amener la victime à l'air libre. En cas d'arrêt respiratoire, appeler le 911 ou une ambulance; puis, effectuer une respiration artificielle, de préférence par bouche-à-bouche, si possible. Communiquer avec un centre antipoison ou un médecin pour connaître le traitement approprié.

**Ingestion**

Appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison. Faire boire un verre d'eau si elle est capable d'avaler. Il ne faut pas induire le vomissement à moins que vous ne receviez cette consigne d'un médecin ou du centre antipoison. Il ne faut rien mettre dans la bouche d'une personne inconsciente et il ne faut pas la faire vomir non plus.

**Les plus importants symptômes et effets, aigus ou retardés** Les symptômes d'empoisonnement peuvent survenir après plusieurs heures; par conséquent, une observation médicale pendant au moins 48 heures après l'accident est justifiée.

**Indication de soins médicaux immédiats et de traitement particulier, le cas échéant** Le traitement est symptomatique et consiste en un traitement de soutien. Montrer cette fiche technique signalétique au médecin en consultation.

## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

**Agents extincteurs appropriés** Poudre chimique sèche, CO<sub>2</sub>, eau pulvérisée ou mousse régulière. Refroidir les contenants avec de grandes quantités d'eau longtemps après l'extinction du feu. Endiguer l'eau de lutte contre le feu pour une élimination ultérieure; ne pas disperser le produit.

**Moyens d'extinction inappropriés** Ne pas disperser un produit renversé avec des jets d'eau à haute pression.

**Dangers spécifiques du produit** Les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air. Recueillir les eaux d'extinction de feu séparément. Celles-ci ne doivent être envoyées dans des drains. Les produits chimiques brûlants peuvent produire des sous-produits plus toxiques que le matériau d'origine.

### Données sur les risques d'explosion

**Sensibilité aux chocs** Aucun renseignement disponible.

**Sensibilité aux décharges électrostatiques** L'électricité statique peut être suffisante pour enflammer les nuages de poussière. La possibilité d'inflammation dépendra de l'énergie minimale d'inflammation (EMI) et du type d'opérations réalisées avec le matériau. Les valeurs de l'EMI ne sont pas fournies dans cette FDS.

**Équipement de protection et précautions pour les pompiers** Comme pour tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection complets. Isoler la zone d'incendie. Évaluer le vent.

## 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTAL

**Précautions personnelles** Évacuer le personnel non essentiel. Tenir les gens à l'écart des, et contre le vent par rapport aux, déversements/fuites. Isolez la zone et y mettez un panneau d'avertissement. Éviter la formation de poussière. Ne pas respirer les poussières. S'assurer une ventilation adéquate. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage. Ne pas toucher aux contenants endommagés ou produits déversés sans porter de vêtements de protection appropriés. Équipement de protection individuel, voir section 8.

**Divers** Pour des consignes additionnelles concernant le nettoyage, appelez le service d'assistance téléphonique de FMC dont les coordonnées sont données à la section 1, « Identification du produit et de l'entreprise » ci-dessus.

**Précautions pour la protection de l'environnement** Éloignez les gens et les animaux du déversement ou de la fuite et de la zone sous le vent par rapport à la fuite. Maintenir le produit à distance des lacs, ruisseaux, mares et égouts. Ne pas laisser pénétrer dans les voies d'eau.

**Méthodes de confinement** Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité. Endiguer loin à l'avant du déversement pour recueillir l'eau de ruissellement. Recouvrir le déversement en poudre d'une feuille ou d'une bâche en plastique pour minimiser la dispersion et garder la poudre sèche. Contenir et recueillir un déversement avec un matériau absorbant non combustible (par ex., sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et placer dans un contenant pour élimination selon les règlements locaux et nationaux (voir la section 13).

**Méthodes de nettoyage** Utiliser des outils anti-tincelles propres pour recueillir le produit et le mettre dans des contenants en plastique recouverts sans être serrés pour élimination ultérieure. Contenir et collecter le déversement avec un matériau absorbant non combustible (par exemple, du sable, de la terre, de la terre de diatomées, de la vermiculite) et le placer dans un récipient pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir la section 13).

## 7. MANUTENTION ET STOCKAGE

<b>Manutention</b>	S'assurer une ventilation adéquate. Éviter la formation de poussière. Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle. Se laver les mains avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de fumer ou d'aller aux toilettes. Ne pas contaminer d'autres pesticides et engrais, l'eau, la nourriture ou les aliments pour animaux pendant le stockage ou l'élimination. Laver à fond après manutention. Utilisez des gants de protection en matériaux chimiques en nitrile ou en néoprène. Laver l'extérieur des gants avec de l'eau et du savon avant de les réutiliser. Vérifiez régulièrement pour des fuites.
<b>Entreposage</b>	Magasin à 0° - 30 °C. Tenir à l'écart des flammes, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation. Conserver le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien ventilé. Évitez le contact avec l'eau ou l'humidité. Conserver à l'abri de la lumière directe du soleil. Tenir hors de la portée des enfants et des animaux.
<b>Produits incompatibles</b>	Acides forts, Bases fortes

## 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### Paramètres de contrôle

Sous sa forme commerciale, ce produit ne contient aucune matière dangereuse avec des limites d'exposition professionnelles établies par les organismes de réglementation particuliers à une région

### Contrôles techniques appropriés

<b>Mesures d'ordre technique</b>	Appliquer mesures techniques pour se conformer aux limites d'exposition professionnelle. Lorsque vous travaillez dans des endroits confinés (par exemple, des réservoirs, conteneurs, etc.) assurez-vous qu'il y a une source d'air pour la respiration et portez l'équipement recommandé.
----------------------------------	--

### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

<b>Protection des yeux/du visage</b>	Lunettes de sécurité à protection intégrale.
<b>Protection de la peau et du corps</b>	Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussettes, des chaussures et des gants. Porter des vêtements de protection imperméables, y compris des bottes, des gants, un sarrau de laboratoire, un tablier ou une combinaison, pour empêcher le contact avec la peau. Éviter tout contact avec la peau et les vêtements. Des gants et des bottes résistants aux produits chimiques sont recommandés.
<b>Protection des mains</b>	Porter des gants de protection chimiques en nitrile ou néoprène. S'il vous plaît respecter les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact.
<b>Protection respiratoire</b>	Utiliser uniquement avec une ventilation adéquate. Porter un respirateur avec un masque de filtre à particules.
<b>Mesures d'hygiène</b>	De l'eau propre doit être disponible pour lavage en cas de contamination au niveau des yeux et de la peau. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Laver la peau avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme ou de fumer. Prendre un bain ou une douche à la fin du travail. Il ne faut pas laver les vêtements de travail avec les vêtements de la maison.
<b>Informations générales</b>	Si le produit est utilisé dans des mélanges, il est recommandé de contacter les fournisseurs d'équipements de protection appropriés

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>Aspect</b>	Aucun renseignement disponible
<b>État physique</b>	solide
<b>Couleur</b>	Brun clair
<b>odeur</b>	Presque inodore
<b>Seuil olfactif</b>	Aucun renseignement disponible
<b>pH</b>	7.3 - 7.5
<b>Point de fusion/point de congélation</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Point/intervalle d'ébullition</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Point d'éclair</b>	Sans objet
<b>Taux d'évaporation</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	Not highly flammable
<b>Limites d'inflammabilité dans l'air</b>	
<b>Limite supérieure d'inflammabilité:</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Limite inférieure d'inflammabilité:</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Pression de vapeur</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Densité de vapeur</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Densité</b>	0.58 - 0.61 g/cm <sup>3</sup> @ 20 °C
<b>Densité</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Solubilité dans l'eau</b>	Soluble dans l'eau
<b>Solubilité dans d'autres solvants</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Coefficient de partage</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Température d'auto-inflammation</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Température de décomposition</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Viscosité, cinématique</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Viscosité, dynamique</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Propriétés explosives</b>	Le produit n'est pas explosif, mais la formation de mélanges explosifs d'air de poussière est possible
<b>Propriétés comburantes</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Masse moléculaire</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Masse volumique apparente</b>	Aucun renseignement disponible

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

<b>Réactivité</b>	Aucun dans des conditions normales d'utilisation
<b>Stabilité chimique</b>	Stable dans les conditions d'entreposage recommandées.
<b>Possibilité de réactions dangereuses</b>	Aucun dans des conditions normales de traitement.
<b>Polymérisation dangereuse</b>	Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.
<b>Conditions à éviter</b>	Chaleur, flammes et étincelles
<b>Matières incompatibles</b>	Acides forts, Bases fortes.
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Aucun(e) connu(e) selon les renseignements fournis.

## 11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

### Renseignements sur le produit

<b>DL50 orale</b>	> 2000 mg/kg (rat)
<b>DL50 épidermique</b>	> 2000 mg/kg (rat)
<b>CL50 par inhalation</b>	> 4.3 mg/l (rat)
<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	Peu ou non irritant (lapin).
<b>Corrosion cutanée/irritation cutanée</b>	Non irritant.
<b>Sensibilisation</b>	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau

### Informations sur les effets toxicologiques



**Symptômes** Aucun renseignement disponible.

**Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée**

<b>Mutagénicité</b>	Effets mutagènes ou tératogènes Aucun connu.
<b>Cancérogénicité</b>	Aucune preuve de cancérogénicité provenant d'études animales
<b>Toxicité pour la reproduction</b>	Pas de toxicité pour la reproduction.
<b>Toxicité pour le développement</b>	Absence de tératogénicité chez les animaux.
<b>STOT - exposition unique</b>	Risque présumé d'effets graves pour les organes. Voir les organes cibles énumérées ci-dessous.
<b>STOT - exposition répétée</b>	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Voir les organes cibles énumérées ci-dessous.
<b>Effets sur les organes cibles</b>	Risque possible d'altération de la fertilité
<b>Risque d'aspiration</b>	Aucun renseignement disponible.

## 12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

### Écotoxicité

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme

**Persistance et dégradabilité** Ne se biodégrade pas facilement.

**Bioaccumulation** Aucun renseignement disponible.

**Mobilité** Aucun renseignement disponible.

## 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

**Méthodes d'élimination** L'élimination inadéquate de l'excès de pesticides, de mélange de pulvérisateur ou de l'eau de rinçage est interdite. Si ces déchets ne peuvent pas être éliminés selon les instructions contenues sur l'étiquette, veuillez communiquer avec les autorités concernées pour des conseils. Les équipements de protection individuelle appropriés, tels que décrits aux sections 7 et 8, doivent être portés lors de la manipulation des matériaux pour l'élimination des déchets.

**Emballages contaminés** Mettez au rebut les contenants selon les règlements locaux, fédéraux et provinciaux. Rappelez-vous à l'étiquette du contenant qui contient des instructions sur l'élimination.

## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

**DOT** Non réglementé par le DOT à moins qu'un emballage unique ne contienne 454 kg (1000 lbs) de dicamba.

<b>N° ID/ONU</b>	UN3077
<b>Nom officiel d'expédition</b>	Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, solide, n.s.a (dicamba)
<b>Classe de danger</b>	9
<b>Groupe d'emballage</b>	III
<b>Polluant marin</b>	Dicamba.
<b>Désignation</b>	UN3077, Substance dangereuse pour l'environnement, solide, n.o.s. (dicamba)

**TMD** Non réglementé par le TMD sauf si un seul emballage contient 1000 lb (454 kg) de dicamba.

<b>N° ID/ONU</b>	UN3077
<b>Nom officiel d'expédition</b>	Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, solide, n.s.a (dicamba)
<b>Classe de danger</b>	9

Groupe d'emballage III  
 Polluant marin Dicamba.  
 Désignation UN3077, Substance dangereuse pour l'environnement, solide, n.o.s. (dicamba)

**ICAO/IATA**

N° ID/ONU UN3077  
 Nom officiel d'expédition Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, solide, n.s.a (dicamba)  
 Classe de danger 9  
 Groupe d'emballage III  
 Désignation UN3077, Substance dangereuse pour l'environnement, solide, n.o.s. (dicamba)

**IMDG/IMO**

N° ID/ONU UN3077  
 Nom officiel d'expédition Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, solide, n.s.a (dicamba)  
 Classe de danger 9  
 Groupe d'emballage III  
 No EMS F-A, S-F  
 Polluant marin Dicamba  
 Désignation UN3077, Substance dangereuse pour l'environnement, solide, n.o.s. (dicamba)

**15. INFORMATIONS SUR LE RÉGLEMENTATION**

**Règlements fédéraux aux États-Unis**

**SARA 313**

Section 313 du Titre III du « Superfund Amendments and Reauthorization Act » de 1986 (SARA). Ce produit contient un produit ou des produits chimiques qui sont soumis aux exigences de rapport du « Act and Title 40n » du Code de règlements fédéraux, Partie 37

Nom chimique	No. CAS	% en poids	SARA 313 - Valeurs de seuil %
Sodium 3,6-dichloro-o-anisate - 1982-69-0	1982-69-0	77 - 78.5	1.0

**SARA 311/312 Catégories de dangers**

Danger aigu pour la santé Oui  
 Danger chronique pour la santé Oui  
 Risque d'incendie No  
 Risque de décompression soudaine No  
 Danger de réaction No

**Loi sur la qualité de l'eau (Clean Water Act)**

Ce produit ne contient aucune substance polluante réglementée en vertu de la loi sur la qualité de l'eau (Clean Water Act) (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42) :

**CERCLA**

Comme il est expédié, ce produit ne contient aucune substance réglementée comme une substance dangereuse en vertu de CERCLA (Comprehensive environmental response compensation and Liability Act) (40 CFR 302) ou de SARA (Superfund Amendments and Reauthorization Act) (40 CFR 355). Il peut exister des exigences particulières en matière de déclaration au niveau local, régional ou provincial pour des rejets de ce produit

**États-Unis - Réglementations des États**

**Proposition 65 de la Californie**

Ce produit ne contient aucun produit chimique de la Proposition 65.

Règlements d'État sur le droit à l'information aux États-Unis

Nom chimique	New Jersey	Massachusetts	Pennsylvanie
Sodium 3,6-dichloro-o-anisate 1982-69-0	X		

Inventaires internationaux

Nom chimique	Inventaire TSCA (États-Unis d'Amérique)	LIS (Canada)	EINECS/ELINCS (Europe)	ENCS (Japon)	Chine (IECSC)	KECL (Corée)	PICCS (Philippines)	AICS (Australie)
Sodium 3,6-dichloro-o-anisate 1982-69-0	X	X	X					

## Canada

Déclaration SIMDUT

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger du règlement sur les produits contrôlés (RPC) et la fiche signalétique contient tous les renseignements requis par le RPC.

## 16. AUTRES INFORMATIONS

NFPA	Risques pour la santé 1	Inflammabilité 1	Instabilité 0	Dangers physico-chimiques -
HMIS	Risques pour la santé 1*	Inflammabilité 1	Danger physique 0	Protection individuelle X

\*Indique un risque chronique pour la santé

**Légende des codes NFPA et HMIS** Grave = 4; Sérieux = 3; Modéré = 2; Léger = 1; Minimum = 0

Date de révision : 2018-01-29  
Cause de la révision: Libération initiale

Avis de non-responsabilité

FMC Corporation factotum estime que les informations et recommandations contenues dans les présentes (y compris les données et les énoncés) sont exactes à la date des présentes. AUCUNE GARANTIE D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER, GARANTIE DE QUALITÉ MARCHANDE OU TOUTE AUTRE GARANTIE, EXPLICITE OU IMPLICITE, EST FAITE CONCERNANT LES INFORMATIONS DONNÉES ICI. L'information fournie ici concerne seulement le produit indiqué et peut ne pas être applicable lorsque le produit est utilisé en combinaison avec d'autres matières ou dans d'autres procédés. Utilisation d'un produit de esta est régie par la US Environmental Protection Agency (EPA). Ce est une violation de la loi fédérale pour utiliser ce produit d'une manière incompatible avec son étiquetage. En outre, puisque les conditions et méthodes d'utilisation sont hors du contrôle de FMC Corporation, FMC Société nie expressément toute responsabilité concernant les résultats obtenus d'ou utiliser les produits ou la fiabilité de cette information.

Préparé par

FMC Corporation  
Logo de FMC - Marque de commerce de FMC Corporation

© 2018 FMC Corporation. Tous droits réservés.

Fin de la fiche signalétique

# FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ

## Intruvix B

FDS n° : 6165-6-A  
Date de révision : 2019-10-30  
Format: NA  
Version 1



### 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

#### Identificateur de produit

Nom du produit Intruvix B

#### Autres moyens d'identification

Code(s) du produit 6165-6-A

Synonymes CARFENTRAZONE-ETHYL: ethyl  
 $\alpha$ ,2-dichloro-5-[4-(difluorométhyl)-4,5-dihydro-3-méthyl-5-oxo-1H-1,2,4-triazol-1-yl]  
-4-fluorobenzenepropanoate (CAS name); ethyl (RS)-2-chloro-3-[2-chloro-5-  
(4-difluorométhyl)-4,5-dihydro-3-méthyl-5-oxo-1H-1,2,4-triazol-1-yl] -4-fluorophenyl]  
propionate (IUPAC name)

Ingrédient(s) actif(s) Carfentrazone-éthyle

Famille chimique Triazolinones

PCP # 33530

#### Utilisation recommandée pour le produit chimique et restrictions en matière d'utilisation

Utilisation recommandée : Herbicide

Restrictions conseillées pour l'utilisation Utilisez comme recommandé par l'étiquette.

#### Adresse du fournisseur

FMC Corporation  
2929 Walnut Street  
Philadelphia, PA 19104  
(215) 299-6000 ((Informations générales )  
SDS-Info@fmc.com (courrier électronique - informations générales)

#### Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence

Urgences médicales :  
1 800 / 331-3148 (États-Unis et Canada)  
1 651 / 632-6793 (Tous les autres pays - Collectionner)

En cas d'urgence concernant une fuite, un incendie, un déversement ou un accident, appelez le:

1 800 / 424-9300 (CHEMTREC - USA)  
1 703 / 741-5970 (CHEMTREC - International)  
1 703 / 527-3887 (CHEMTREC - Remplaçant)

### 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

#### Classification

Statut réglementaire de l'OSHA

Ce produit est considéré comme dangereux selon la norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses d'OSHA (29 CFR 1910.1200)


Cancérogénicité	Catégorie 2
Toxicité par aspiration	Catégorie 1

### Éléments d'étiquetage SGH, y compris les conseils de prudence

#### VUE D'ENSEMBLE DES PROCÉDURES D'URGENCE

**Danger**

**Mentions de danger**  
H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires  
H351 - Susceptible de provoquer le cancer



#### Conseils de prudence - Prévention

P201 - Se procurer les instructions avant l'utilisation

P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

#### Conseils de prudence - Réponse

P308 + P313 - En cas d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin

P301 + P310 - EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

P331 - NE PAS faire vomir

#### Conseils de prudence - Entreposage

P405 - Garder sous clef

#### Conseils de prudence - Élimination

P501 - Éliminer le contenu/récipient selon les directives de l'étiquette

#### HNOC (danger non classé autrement)

Non classés ne étaient pas autrement dangers identifiés.

#### Autres informations

Peut être nocif en cas d'ingestion. Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

### 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

#### Famille chimique

Triazolinones.

Nom chimique	No. CAS	% en poids
Naphtha (petroleum), heavy aromatic	64742-94-5	<70
2-Methylnaphthalene*	91-57-6	<30
Carfentrazone-éthyle	128639-02-1	21.9
1-Methylnaphthalene*	90-12-0	<20
n-Butanol	71-36-3	1-5
Naphthalene*	91-20-3	0.1-1

(\* Ce composant est un composant de l'ingrédient: Naphtha (pétrole), aromatique lourd)

Les synonymes sont fournis dans la section 1.

#### 4. PREMIERS SOINS

<b>Contact avec les yeux</b>	Maintenez les yeux ouverts et rincez-les doucement, avec précaution, avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Si la personne porte des verres de contact, les enlever au bout des 5 premières minutes, puis continuer à rincer les yeux. Communiquer avec un centre antipoison ou un médecin pour connaître le traitement approprié.
<b>Contact avec la peau</b>	Enlever les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Communiquer avec un centre antipoison ou un médecin pour connaître le traitement approprié.
<b>Inhalation</b>	Amener la victime à l'air libre. En cas d'arrêt respiratoire, contactez les services d'urgence; puis, effectuer une respiration artificielle, de préférence par bouche-à-bouche, si possible. Communiquer avec un centre antipoison ou un médecin pour connaître le traitement approprié.
<b>Ingestion</b>	Appelez un centre antipoison ou un médecin immédiatement. Il ne faut pas induire le vomissement à moins que vous ne receviez cette consigne d'un médecin ou du centre antipoison. Ne donnez pas un liquide à boire à la personne. Il ne faut rien mettre dans la bouche d'une personne inconsciente et il ne faut pas la faire vomir non plus.
<b>Les plus importants symptômes et effets, aigus ou retardés</b>	Effets sur le système nerveux central. Effets gastro-intestinaux.
<b>Indication de soins médicaux immédiats et de traitement particulier, le cas échéant</b>	Le traitement est symptomatique et consiste en un traitement de soutien. Contient du distillat de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration.

#### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

<b>Agents extincteurs appropriés</b>	Eau pulvérisée. Dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> ). Mousse. Poudre sèche.
<b>Dangers spécifiques du produit</b>	Légèrement combustible. Peut brûler à des températures élevées.
<b>Données sur les risques d'explosion</b>	
<b>Sensibilité aux chocs</b>	Aucun renseignement disponible.
<b>Sensibilité aux décharges électrostatiques</b>	Aucun renseignement disponible.
<b>Équipement de protection et précautions pour les pompiers</b>	Comme pour tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection complets. Isoler la zone d'incendie. Évaluer le vent.

#### 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTAL

<b>Précautions personnelles</b>	Isolez la zone et y mettez un panneau d'avertissement. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage. Équipement de protection individuel, voir section 8.
<b>Divers</b>	Pour des consignes additionnelles concernant le nettoyage, appelez le service d'assistance téléphonique de FMC dont les coordonnées sont données à la section 1, « Identification du produit et de l'entreprise » ci-dessus.
<b>Précautions environnementales</b>	Éloignez les gens et les animaux du déversement ou de la fuite et de la zone sous le vent par rapport à la fuite. Maintenir le produit à distance des lacs, ruisseaux, mares et égouts.
<b>Méthodes de confinement</b>	Endiguez pour empêcher le ruissellement. Absorber avec de la terre, du sable ou autre produit non combustible et transférer dans des contenants pour une élimination ultérieure.
<b>Méthodes de nettoyage</b>	Nettoyer et neutraliser la zone de déversement, les outils et l'équipement en lavant avec de l'eau et du savon. Absorbent l'eau de rinçage et ajoutez-la aux déchets déjà recueillis. Les déchets doivent être classés et étiquetés avant leur recyclage ou leur élimination. Éliminez les déchets tel qu'il est indiqué dans la section 13.

**7. MANUTENTION ET STOCKAGE**

<b>Manutention</b>	Ne pas contaminer d'autres pesticides et engrais, l'eau, la nourriture ou les aliments pour animaux pendant le stockage ou l'élimination.
<b>Entreposage</b>	Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Tenir à l'écart des flammes, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation. Tenir hors de la portée des enfants et des animaux. Garder/entrepoiser dans le contenant d'origine seulement.
<b>Produits incompatibles</b>	Agents oxydants forts

**8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**Paramètres de contrôle

Nom chimique	ACGIH TLV	OSHA PEL	NIOSH	Mexique
2-Methylnaphthalene* (91-57-6)	TWA: 0.5 ppm	-	-	Mexico: TWA 0.5 ppm
Carfentrazone-éthyle (128639-02-1)	TWA: 1 mg/m <sup>3</sup>	-	-	-
1-Methylnaphthalene* (90-12-0)	TWA: 0.5 ppm	-	-	Mexico: TWA 0.5 ppm
n-Butanol (71-36-3)	TWA: 20 ppm	TWA: 100 ppm TWA: 300 mg/m <sup>3</sup>	IDLH: 1400 ppm Ceiling: 50 ppm Ceiling: 150 mg/m <sup>3</sup>	Mexico: TWA 20 ppm
Naphthalene* (91-20-3)	TWA: 10 ppm	TWA: 10 ppm TWA: 50 mg/m <sup>3</sup>	IDLH: 250 ppm TWA: 10 ppm TWA: 50 mg/m <sup>3</sup> STEL: 15 ppm STEL: 75 mg/m <sup>3</sup>	Mexico: TWA 10 ppm Mexico: TWA 50 mg/m <sup>3</sup> Mexico: STEL 15 ppm
Nom chimique	Colombie-Britannique	Québec	TLV-TWA pour l'Ontario	Alberta
2-Methylnaphthalene* (91-57-6)	TWA: 0.5 ppm Skin	-	TWA: 0.5 ppm  Skin	-
1-Methylnaphthalene* (90-12-0)	TWA: 0.5 ppm Skin	-	TWA: 0.5 ppm  Skin	-
n-Butanol (71-36-3)	TWA: 15 ppm Ceiling: 30 ppm	Ceiling: 50 ppm Ceiling: 152 mg/m <sup>3</sup> Skin	TWA: 20 ppm	TWA: 20 ppm TWA: 60 mg/m <sup>3</sup>
Naphthalene* (91-20-3)	TWA: 10 ppm Skin	TWA: 10 ppm TWA: 52 mg/m <sup>3</sup> STEL: 15 ppm STEL: 79 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 10 ppm  Skin	TWA: 10 ppm TWA: 52 mg/m <sup>3</sup> STEL: 15 ppm STEL: 79 mg/m <sup>3</sup> Skin

**Légende**

Peau - Absorbeurs cutanés

**Contrôles techniques appropriés**

**Mesures d'ordre technique** Appliquer mesures techniques pour se conformer aux limites d'exposition professionnelle. Lorsque vous travaillez dans des endroits confinés (par exemple, des réservoirs, conteneurs, etc.) assurez-vous qu'il y a une source d'air pour la respiration et portez l'équipement recommandé.

**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

**Protection des yeux/du visage** En cas de risque d'exposition par la poussière, d'éclaboussement, de brume ou de pulvérisation, utiliser des lunettes de protection chimique ou un écran facial.



<b>Protection de la peau et du corps</b>	Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussettes, des chaussures et des gants.
<b>Protection des mains</b>	Gants de protection. S'il vous plaît respecter les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact.
<b>Protection respiratoire</b>	Pour se protéger des expositions par la poussière, les éclaboussures ou par pulvérisation, veuillez utiliser un masque à filtre.
<b>Mesures d'hygiène</b>	De l'eau propre doit être disponible pour lavage en cas de contamination au niveau des yeux et de la peau. Laver la peau avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme ou de fumer. Prendre un bain ou une douche à la fin du travail. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Il ne faut pas laver les vêtements de travail avec les vêtements de la maison.
<b>Informations générales</b>	Si le produit est utilisé dans des mélanges, il est recommandé de contacter les fournisseurs d'équipements de protection appropriés

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>Aspect</b>	Liquide
<b>État physique</b>	Liquide
<b>Couleur</b>	Brun orange
<b>Odeur</b>	Aromatique
<b>Seuil olfactif</b>	Aucun renseignement disponible
<b>pH</b>	5.3 (solution à 1 %)
<b>Point de fusion/point de congélation</b>	Non applicable
<b>Point/intervalle d'ébullition</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Point d'éclair</b>	75.6 °C / 168.08 °F vase clos
<b>Taux d'évaporation</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Limites d'inflammabilité dans l'air</b>	
<b>Limite supérieure d'inflammabilité:</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Limite inférieure d'inflammabilité</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Pression de vapeur</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Densité de vapeur</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Densité</b>	9.0 lb/gal
<b>Densité</b>	1.08
<b>Solubilité dans l'eau</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Solubilité dans d'autres solvants</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Coefficient de partage</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Température d'auto-inflammation</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Température de décomposition</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Viscosité, cinématique</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Viscosité, dynamique</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Propriétés explosives</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Propriétés comburantes</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Masse moléculaire</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Masse volumique apparente</b>	Aucun renseignement disponible

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

<b>Réactivité</b>	Aucun dans des conditions normales d'utilisation
<b>Stabilité chimique</b>	Stable dans les conditions d'entreposage recommandées.
<b>Possibilité de réactions dangereuses</b>	Aucun dans des conditions normales de traitement.

<b>Polymérisation dangereuse</b>	Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.
<b>Conditions à éviter</b>	Chaleur, flammes et étincelles
<b>Matières incompatibles</b>	Agents oxydants forts.
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Monoxyde de carbone (CO). Dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> ). Chlorure d'hydrogène. Fluorure d'hydrogène. Oxydes d'azote (NOx). Oxydes de soufre.

## 11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

### Renseignements sur le produit

<b>DL50 orale</b>	4077 mg/kg (rat)
<b>DL50 épidermique</b>	> 4000 mg/kg (rat)
<b>CL50 par inhalation</b>	> 6.31 mg/l 4 heures (rat)

<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	Légèrement irritant.
<b>Corrosion cutanée/irritation cutanée</b>	Légèrement irritant (lapin).
<b>Sensibilisation</b>	non sensibilisant

Nom chimique	DL50 orale	DL50 épidermique	CL50 par inhalation
Naphtha (pétroleum), heavy aromatic (64742-94-5)	300-2000 mg/kg	> 2 mL/kg ( Nyúl )	>5,2 mg/L
2-Methylnaphthalene* (91-57-6)	= 1630 mg/kg ( Rat )		
Carfentrazone-éthyle (128639-02-1)	= 5143 mg/kg (rat)	> 4000 mg/kg (rat)	> 5 mg/L 4h (rat)
1-Methylnaphthalene* (90-12-0)	= 1840 mg/kg ( Rat )		
n-Butanol (71-36-3)	= 700 mg/kg ( Rat ) = 790 mg/kg ( Rat )	= 3400 mg/kg ( Rabbit ) = 3402 mg/kg ( Rabbit )	> 8000 ppm ( Rat ) 4 h
Naphthalene* (91-20-3)	= 1110 mg/kg ( Rat ) = 490 mg/kg ( Rat )	= 1120 mg/kg ( Rabbit ) > 20 g/kg ( Rabbit )	> 340 mg/m <sup>3</sup> ( Rat ) 1 h

### Données sur les effets toxicologiques

<b>Symptômes</b>	Les signes de toxicité dans les animaux de laboratoire ont inclus mydriasis, cyanosis, l'ataxie, dyspnea, larmimation, et la diarrhée. .
------------------	--

### Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

<b>Toxicité chronique</b>	Causa la exposición neurotoxicidad a largo plazo (temblores en el cuerpo, disminución de la actividad motora), disminución del peso corporal y el aumento de peso del hígado y el bazo.
<b>Mutagénicité</b>	Carfentrazone-éthyle : Pas génotoxique dans les études de laboratoire.
<b>Cancérogénicité</b>	Carfentrazone-éthyle : Aucune preuve de cancérogénicité provenant d'études animales. Des études d'inhalation d'une durée de 2 ans réalisées par le Programme national de toxicologie (NTP) n'ont pas apporté la preuve de l'activité carcinogène du naphthalène sur les souris mâles, mais il y avait des éléments de preuve de l'activité carcinogène chez les souris femelles et une preuve certaine de l'activité carcinogène chez les rats, mâles et femelles.
<b>Effets neurologiques</b>	Carfentrazone-éthyle : Non neurotoxique.
<b>Toxicité pour la reproduction</b>	Carfentrazone-éthyle : Pas de toxicité pour la reproduction.
<b>Toxicité pour le développement</b>	Carfentrazone-éthyle : Absence de tératogénicité chez les animaux.
<b>STOT - exposition unique</b>	Non classé.
<b>STOT - exposition répétée</b>	Non classé.

**Effets neurologiques**

Carfentrazone-éthyle : Non neurotoxique.

**Danger par aspiration**

Potentiel pour une aspiration en cas d'ingestion. Le vomissement survenant après ingestion de ce produit peut entraîner une aspiration d'hydrocarbures aromatiques dans les poumons, ce qui risque de provoquer un œdème mortel du poumon.

Nom chimique	ACGIH	CIRC	NTP	OSHA
Naphthalene* 91-20-3	A3	Group 2B	Reasonably Anticipated	X

**Légende:**

ACGIH (Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux)  
A3 - cancérigène chez l'animal  
CIRC (Centre international de recherche sur le cancer)  
Groupe 2B - Cancérigène possible pour l'homme  
NTP (programme national de toxicologie)  
Raisonnement prévu - raisonnement prévu comme un cancérigène pour l'homme  
OSHA (Administration de la sécurité et de la santé professionnelle du département du travail des États-Unis)  
X - Présent

**12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES**

**Écotoxicité**

Carfentrazone-éthyle (128639-02-1)				
Ingrédient(s) actif(s)	Duration	Espèces	Valeur	Unités
	72 h EC50	Algues	0.012	mg/l
	96 h LC50	Poissons	1.6	mg/l
	48 h LC50	Daphnie	>9.8	mg/l
	96 h CSEO	Algues	1.0	µg/l
	21 d NOEC	Poissons	0.0187	mg/l
	21 d NOEC	Crustacés	0.22	mg/l
	CL50	Eisenia fetida	> 820	mg/kg
	LD50 Dietary	Canard colvert Anas platyrhynchos	> 5620	ppm
	LD50 Dietary	Collin de Virginie Colinus virginianus	> 5620	ppm
	DL50 orale	Bee	> 200	µg/abeille
	LD50 contact	Bee	> 200	µg/abeille

Nom chimique	Toxicité pour les algues	Toxicité pour les poissons	Toxicité pour la daphnie et autres invertébrés aquatiques
Carfentrazone-éthyle 128639-02-1	EC50 = 12 µg/l 14d EC50 = 0.0057 mg/L	96 h LC50 = 1.6 mg/L	48 h EC50 = 9.8 mg/L
Naphtha (petroleum), heavy aromatic 64742-94-5	72 h EC50: = 2,5 mg/L (Skeletonema costatum)	96 h LC50: = 1740 mg/L (Lepomis macrochirus) static 96 h LC50: = 19 mg/L (Pimephales promelas) static 96 h LC50: = 2,34 mg/L (Oncorhynchus mykiss) 96 h LC50: = 41 mg/L (Pimephales promelas) 96 h LC50: = 45 mg/L (Pimephales promelas) flow-through	48 h EC50: = 0,95 mg/L (Daphnia magna)
n-Butanol 71-36-3	72 h EC50: > 500 mg/L (Desmodesmus subspicatus) 96 h EC50: > 500 mg/L (Desmodesmus subspicatus)	96 h LC50: 100000 - 500000 µg/L (Lepomis macrochirus) static 96 h LC50: 1730 - 1910 mg/L (Pimephales promelas) static 96 h LC50: = 1740 mg/L (Pimephales promelas) flow-through 96 h LC50: = 1910000 µg/L (Pimephales promelas) static	48 h EC50: 1897 - 2072 mg/L (Daphnia magna) Static 48 h EC50: = 1983 mg/L (Daphnia magna)
Naphthalene* 91-20-3	72 h EC50: = 0.4 mg/L (Skeletonema costatum)	96 h LC50: 0.91 - 2.82 mg/L (Oncorhynchus mykiss) static 96 h LC50: 5.74 - 6.44 mg/L (Pimephales promelas) flow-through	48 h EC50: 1.09 - 3.4 mg/L (Daphnia magna) Static 48 h EC50: = 1.96 mg/L (Daphnia magna) Flow through 48 h LC50: = 2.16 mg/L

		96 h LC50: = 1.6 mg/L (Oncorhynchus mykiss) flow-through 96 h LC50: = 1.99 mg/L (Pimephales promelas) static 96 h LC50: = 31.0265 mg/L (Lepomis macrochirus) static	(Daphnia magna)
--	--	--	-----------------

**Persistance et dégradation** Carfentrazone-éthyle : Non persistant. Facilement hydrolyses. Ne se biodégrade pas facilement.

**Bioaccumulation** Carfentrazone-éthyle : La substance n'a pas de potentiel de bioconcentration.

**Mobilité** Carfentrazone-éthyle : Mobilité dans le sol: Non pertinent.

### 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

**Méthodes d'élimination** L'élimination inadéquate de l'excès de pesticides, de mélange de pulvérisateur ou de l'eau de rinçage est interdite. Si ces déchets ne peuvent pas être éliminés selon les instructions contenues sur l'étiquette, veuillez communiquer avec les autorités concernées pour des conseils. Les équipements de protection individuelle appropriés, tels que décrits aux sections 7 et 8, doivent être portés lors de la manipulation des matériaux pour l'élimination des déchets.

**Emballages contaminés** Mettez au rebut les contenants selon les règlements locaux, fédéraux et provinciaux. Rapportez-vous à l'étiquette du contenant qui contient des instructions sur l'élimination. Ne pas réutiliser ou remplir ce conteneur.

### 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

**DOT** Non réglementé pour le transport si expédiés dans les emballages en non-frac. Le classement ci-dessous se rapporte à l'envoi dans un emballage en frac.

**N° ID/ONU** UN3082  
**Nom officiel d'expédition** Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a (Carfentrazone-ethyl)  
**Classe de danger** 9  
**Groupe d'emballage** III  
**Quantité à déclarer (RQ)** Naphtalene (100 lb)  
**Polluant marin** Carfentrazone-éthyle .  
**Désignation** UN3082, Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (Carfentrazone-ethyl), 9, III

**TMD** Classement ci-dessous n'est applicable que lorsqu'ils sont expédiés par bateau et n'est pas applicable lorsque expédiés seulement par voie routière ou ferroviaire.

**N° ID/ONU** UN3082  
**Nom officiel d'expédition** Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a (Carfentrazone-ethyl)  
**Classe de danger** 9  
**Groupe d'emballage** III  
**Polluant marin** Carfentrazone-éthyle .  
**Désignation** UN3082, Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (Carfentrazone-ethyl), 9, III, Marine Pollutant

#### ICAO/IATA

**N° ID/ONU** UN3082  
**Nom officiel d'expédition** Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a (Carfentrazone-ethyl)  
**Classe de danger** 9  
**Groupe d'emballage** III  
**Désignation** UN3082, Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (Carfentrazone-ethyl), 9, III, Marine Pollutant

#### IMDG/IMO

**N° ID/ONU** UN3082

Nom officiel d'expédition	Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a (Carfentrazone-ethyl)
Classe de danger	9
Groupe d'emballage	III
No EMS	F-A, S-F
Polluant marin	Carfentrazone-éthyle
Désignation	UN3082, Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (Carfentrazone-ethyl), 9, III, Marine Pollutant

## 15. INFORMATIONS SUR LE RÉGLEMENTATION

### Règlements fédéraux aux États-Unis

#### SARA 313

Section 313 du Titre III du « Superfund Amendments and Reauthorization Act » de 1986 (SARA). Ce produit contient un produit ou des produits chimiques qui sont soumis aux exigences de rapport du « Act and Title 40n » du Code de règlements fédéraux, Partie 37

Nom chimique	No. CAS	% en poids	SARA 313 - Valeurs de seuil %
n-Butanol - 71-36-3	71-36-3	1-5	1.0
Naphthalene* - 91-20-3	91-20-3	0.1-1	0.1

#### SARA 311/312 Catégories de dangers

Danger aigu pour la santé	Oui
Danger chronique pour la santé	Oui
Risque d'incendie	Oui
Risque de décompression soudaine	Non
Danger de réaction	Non

#### Loi sur la qualité de l'eau

Ce produit contient les substances suivantes qui sont répertoriées comme polluants selon le Clean Water Act (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42)

Nom chimique	CWA - Quantités à déclarer	CWA - Polluants toxiques	CWA - Polluants prioritaires	CWA - Substances dangereuses
Naphthalene* 91-20-3	100 lb	X	X	X

#### CERCLA

Ce matériau, tel que proposé, contient une ou plusieurs substances répertoriées comme des substances dangereuses par le Comprehensive Environmental Response Compensation and Liability Act (CERCLA) (40 CFR 302)

Nom chimique	Quantités à déclarer de substances dangereuses	Quantités à déclarer de substances très dangereuses
n-Butanol 71-36-3	5000 lb 2270 kg	
Naphthalene* 91-20-3	100 lb 45.4 kg	

#### FIFRA Information

Ce produit chimique est un pesticide enregistré à l'Agence pour la protection de l'environnement (EPA) et est soumis à certaines exigences d'étiquetage en vertu de la loi fédérale sur les pesticides. Ces exigences diffèrent des critères de classification et des renseignements sur les dangers requis pour les fiches signalétiques, et pour les étiquettes du lieu de travail pour les produits chimiques autres que des pesticides. Les renseignements suivants sur les dangers sont requis sur l'étiquette du pesticide :

#### MISE EN GARDE

Nocif en cas d'ingestion, d'absorption par la peau ou d'inhalation. Provoque une irritation oculaire modérée.  
Le carfentrazone-éthyle est très toxique pour les algues et modérément toxique pour les poissons.

### États-Unis - Réglementations des États

**Proposition 65 de la Californie**

Ce produit contient les substances suivantes qui sont incluses dans la proposition 65.:

Nom chimique	Prop. 65 de la Californie
Naphthalene* - 91-20-3	Carcinogen

**Règlements d'État sur le droit à l'information aux États-Unis**

Nom chimique	New Jersey	Massachusetts	Pennsylvanie
2-Methylnaphthalene* 91-57-6	X		
1-Methylnaphthalene* 90-12-0	X	X	X
n-Butanol 71-36-3	X	X	X
Naphthalene* 91-20-3	X	X	X

**Inventaires internationaux**

Nom chimique	TSCA (États-Unis)	LIS (Canada)	EINECS/ELINCS (Europe)	ENCS (Japon)	Chine (IECSC)	KECL (Corée)	PICCS (Philippines)	AICS (Australie)
Naphtha (petroleum), heavy aromatic 64742-94-5	X	X	X		X	X	X	X
2-Methylnaphthalene* 91-57-6	X	X	X	X	X	X	X	X
Carfentrazone-éthyle 128639-02-1					X			
1-Methylnaphthalene* 90-12-0	X	X	X	X	X	X	X	X
n-Butanol 71-36-3	X	X	X	X	X	X	X	X
Naphthalene* 91-20-3	X	X	X	X	X	X	X	X

**Mexique - Classe**

Risque sérieux, classe 3

Nom chimique	État cancérogène	Mexique
2-Methylnaphthalene*		Mexico: TWA 0.5 ppm
1-Methylnaphthalene*		Mexico: TWA 0.5 ppm
n-Butanol		Mexico: TWA 20 ppm
Naphthalene*		Mexico: TWA 10 ppm Mexico: TWA 50 mg/m <sup>3</sup> Mexico: STEL 15 ppm

**CANADA**

**Déclaration SIMDUT**

Ce produit a été classé en accord avec le Règlement sur les produits dangereux ( HPR ) et la fiche signalétique contient toutes les informations requises par le HPR

**Classe de dangers du SIMDUT**

B3 - Liquide combustible  
 D2A - Matières très toxiques



**16. AUTRES INFORMATIONS**

NFPA	Risques pour la santé 1	Inflammabilité 2	Instabilité 0	Dangers physico-chimiques -
HMIS	Risques pour la santé 1*	Inflammabilité 2	Danger physique 0	Protection individuelle X

\*Indique un risque chronique pour la santé

**Légende des codes NFPA et HMIS** Grave = 4; Sérieux = 3; Modéré = 2; Léger = 1; Minimum = 0

Date de révision : 2019-10-30  
 Cause de la révision: sections de la FS mises à jour

**Avis de non-responsabilité**

La société FMC pense que les informations et les recommandations présentées ici (comprenant les données et les énoncés) sont justes à la date d'écriture du présent document. AUCUNE GARANTIE DE BON FONCTIONNEMENT POUR QUELQUE BUT QUE CE SOIT, GARANTIE DE LA QUALITÉ MARCHANDE OU TOUTE AUTRE GARANTIE, EXPRIMÉE OU IMPLIQUÉE, N'EST ÉNONCÉE CONCERNANT LES INFORMATIONS DONNÉES ICI. Les informations données ici concerne seulement le produit indiqué et peut ne pas être applicable lorsque le produit est utilisé en association avec tout autre matériel ou tout autre procédé. En outre, étant donné que les conditions et le sméthides d'utilisation sont hors du contrôle de la société FMC, elle décline toute responsabilité concernant les résultats obtenus par ou suite à l'utilisation de ce produit ou la dépendance sur de telles informations.

Préparé par

FMC Corporation  
 Logo de FMC - Marque de commerce de FMC Corporation

© 2019 FMC Corporation. Tous droits réservés.

**Fin de la fiche signalétique**